

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 818

21 avril 2010

SOMMAIRE

AOL Europe S.à.r.l.	39227	LUEX, Luxembourgian Explorer, asbl	39229
Atros S.à r.l.	39251	Luxion S.à r.l.	39233
Bureau d'Architecture Mac Plus S.à r.l. ..	39262	Magnolia Investments S.à r.l.	39233
Centrum Development S.A.	39234	Mastro Equity Partners S.A.	39228
Centrum Development S.à r.l.	39234	MD Mezzanine S.A., SICAR	39232
CORAL Partners (Lux) S.à r.l.	39251	Médiatteam SA	39234
CORAL Partners (Lux) S.à r.l.	39251	Michaël Schulzen et Christian Meyer	
Der Erneuerbare	39218	S.à.r.l.	39251
East&West Finances S.A.	39252	MS Multi	39218
Family Trust Select-FIS	39222	Nontag S.à.r.l.	39225
Fidecum SICAV	39219	NORD/LB Lux Umbrella Fonds	39222
GECGE Kosik Investors S.à r.l.	39232	Pamire International S.A.	39228
Generations Global Growth	39218	Partners Group Direct Investments 2009	
GIP	39219	S.C.A., SICAR	39223
GIP InvestWorld	39218	Partners Group Direct Investments 2009	
GIP InvestWorld	39222	S.C.A., SICAR	39232
GIP InvestWorld	39219	Partners Group European Mezzanine 2008	
GIP InvestWorld	39220	S.C.A., SICAR	39232
GlaxoSmithKline International (Luxem- bourg) S.à r.l.	39251	Partners Group Global Value 2008 S.C.A., SICAR	39231
GodmodeTrader.de Strategie I	39223	Profconsult S.à r.l.	39231
Grifone S.A.	39223	Rhode Island (Holdings) S.A.	39227
Hansteen Luxembourg Investments S.à r.l.		S.E.F. Société Européenne Financière S.A.	
.....	39252	39233
Harmonia Consult & Solutions S.A.	39251	Sivaka German Properties S.à r.l.	39227
HSH LiLux	39222	Soberton S.A.	39228
Icecube S.A.	39234	Tennis Properties S.A.	39233
Immobilière du Soleil S.A.	39225	UniGarant: Best of EurAsia (2010)	39223
International Shipping S.A.	39264	Weinberg Real Estate Partners # 1 SCA	
J&B Concept S.A.	39264	39220
LRI Invest S.A.	39219	Wynchurch Transportation & Logistics	
LRI Invest S.A.	39222	S.à.r.l.	39232
LSF5 Ariake Investments S.à.r.l.	39264		

MS Multi, Fonds Commun de Placement.

Das Sondervermögen MS Multi wurde von der Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. nach Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen gegründet und erfüllt die Anforderungen der geänderten Richtlinie des Rates der Europäischen Gemeinschaften Nr. 85/611 EWG vom 20. Dezember 1985.

Für den Fonds gilt das Allgemeine Verwaltungsreglement, welches am 22. März 2010 in Kraft trat und zwecks Veröffentlichung am 21. April 2010 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt wurde.

Luxemburg, den 16. März 2010.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.
Unterschriften

Référence de publication: 2010031582/15.

(100041055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Der Erneuerbare, Fonds Commun de Placement.

Das Sondervermögen Der Erneuerbare wurde von der Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. nach Teil II des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen gegründet („Gesetz von 2002“).

Für den Fonds gilt das Verwaltungsreglement, welches am 18. März 2010 in Kraft trat und zwecks Veröffentlichung am 21. April 2010 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt wurde.

Luxemburg, den 18. März 2010.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.
Unterschriften

Référence de publication: 2010033310/14.

(100042559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Generations Global Growth, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 132.777.

*Auszug aus dem Protokoll
der Verwaltungsratssitzung vom 20. Januar 2010*

Der Verwaltungsrat nimmt den Rücktritt von Christian Freiherrn von Bechtolsheim als Mitglied des Verwaltungsrates der SICAV mit Wirkung zum 31. März 2010 zur Kenntnis.

Mit Wirkung zum 1. April 2010 wird Udo Stadler, beruflich ansässig in 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, als neues Verwaltungsratsmitglied ernannt.

Unterschrift
Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010040955/15.

(100052270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

GIP InvestWorld, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de GIP InvestWorld - International Portfolio a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.
Signature

Référence de publication: 2010040965/10.

(100052278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Fidecum SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 139.445.

—
*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll
der jährlichen Generalversammlung vom 18. Februar 2010*

Bestätigung folgender Verwaltungsratsmitglieder, deren Mandate mit Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2010 enden:

- Markus Gierke, Vorsitzender des Verwaltungsrates;
- Andreas Czeschinski, Verwaltungsratsmitglied;
- Bernd Schlichter, Verwaltungsratsmitglied.

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., mit Sitz in 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg wurde als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2011 bestellt.

Munsbach, den 18. Februar 2010.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010040957/20.

(100052267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

LRI Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 28.101.

—
*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll
der jährlichen Generalversammlung vom 16. März 2010*

PricewaterhouseCoopers S.à r.l. mit Sitz in Luxembourg wurde als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2011 bestellt.

Luxembourg, den 16. März 2010.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010040958/15.

(100052265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

GIP InvestWorld, Fonds Commun de Placement.

—
Le règlement de gestion de GIP InvestWorld - Special Portfolio a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2010040966/10.

(100052282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

GIP, Fonds Commun de Placement.

—
Le règlement de gestion de GIP a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2010040970/9.

(100052244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

GIP InvestWorld, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de GIP InvestWorld - Europe Portfolio a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2010040967/10.

(100052280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Weinberg Real Estate Partners # 1 SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.468.

L'an deux mille dix, le trente et unième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Jérôme Mullmaier, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en qualité de mandataire de Weinberg Real Estate Partners # 1 S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.468 (la Société), constituée par un acte reçu par le notaire instrumentant, notaire résidant à Luxembourg, le 29 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2602 en date du 14 novembre 2007, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises, et pour la dernière fois en date du 23 mars 2010 selon un acte de constatation d'augmentation de capital reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les Statuts).

En date du 31 mars 2010, Weinberg Real Estate S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 12.500 et dont le siège social se situe 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.907, en sa qualité d'associé-gérant-commandité de la Société (l'Associé-Gérant-Commandité), a pris des résolutions écrites (les Résolutions) relatives à l'augmentation de capital de la Société, dont un extrait certifié conforme restera annexé au présent acte afin d'être enregistré auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant demande au notaire instrumentant de constater que:

I. La Société a été constituée sous forme d'une société en commandite par actions, conformément à l'acte de constitution acté par le notaire instrumentant.

II. A moins qu'il n'en soit spécifié autrement dans le présent acte, les termes et autres expressions en majuscule ont le sens qui leur est conféré dans les Statuts.

III. Le capital social de la Société est fixé à EUR 2.386.850,- (deux millions trois cent quatre-vingt-six mille huit cent cinquante euro) divisé en deux classes d'actions:

(i) deux cent trente-huit mille six cent quatre-vingt-quatre (238.684) Actions de Classe A, ayant une valeur nominale de dix Euros (EUR 10.-) chacune; et

(ii) une (1) Action de Classe B, ayant une valeur nominale de dix Euros (EUR 10.-).

IV. Conformément à l'article 6.4 des Statuts, le capital social autorisé de la Société est fixé à trente-cinq millions six cent quarante mille et dix Euros (EUR 35.640.010), représenté par trois millions cinq cent soixante-quatre mille (3.564.000) Actions de Classe A et une (1) Action de Classe B, ayant chacune une valeur nominale de dix Euros (EUR 10).

V. Conformément à l'article 6.5 des Statuts, l'Associé-Gérant-Commandité est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication de l'acte de constitution de la Société:

(i) à émettre jusqu'à concurrence de trois millions cinq cent soixante quatre mille (3.564.000) Actions de Classe A, ayant une valeur nominale de dix Euros (EUR 10) chacune, dans les limites du capital autorisé indiqué à l'Art. 6.4 des Statuts;

(ii) à limiter ou suspendre les droits de souscription préférentiels des Actionnaires pendant la Période de Souscription, lorsque l'Associé-Gérant-Commandité aura accepté les Engagements de nouveaux Investisseurs afin de leur permettre de devenir des Actionnaires Ultérieurs; et

(iii) à enregistrer, par voie d'acte notarié, chacune des émissions d'Actions de Classe A, et, à modifier l'Art. 6 des Statuts et le registre des Actionnaires de la Société en conséquence.

VI. Conformément aux Résolutions, l'Associé-Gérant-Commandité a décidé d'augmenter, en date du 31 mars 2010, le capital social de la Société d'un montant de EUR 40.800,- (quarante mille huit cent euros) de manière à fixer le capital social de la Société à EUR 2.427.650,- (deux millions quatre cent vingt-sept mille six cent cinquante euro), par l'émission de 4.080 (quatre mille quatre-vingt) nouvelles Actions de Classe A, ayant les mêmes droits que les Actions de Classe A existantes, d'une valeur nominale de 10 euros (EUR 10,-) chacune et intégralement libérées.

Dès lors le comparant déclare que l'Associé-Gérant-Commandité a accepté la souscription de toutes les nouvelles Actions de Classe A et que ces nouvelles actions ont été payées par des apports en numéraire comme suit:

Souscripteurs	Montant de l'apport en numéraire	Nombre d'Actions de Classe A souscrites et libérées
Weinberg		
Real Estate S.à r.l.	EUR 6.240,-	624
Philippe Klocanas	EUR 16.800,-	1680
Yann Ballan	EUR 5.280,-	528
Aymeric Plassard	EUR 4.080,-	408
Charles-Henri Filippi	EUR 8.400,-	840
Total	EUR 40.800,-	4.080

L'ensemble des 4.080 (quatre mille quatre-vingt) nouvelles Actions de Classe A de la Société ayant toutes été complètement libérées par un paiement en espèces, le montant de EUR 40.800,- (quarante mille huit cent euro) a été mis à la libre disposition de la Société dont la preuve en a été apportée au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

VII. En conséquence de l'augmentation de capital réalisée, l'article 6.1 des Statuts est modifié comme suit:

"Le capital social de la Société est fixé à EUR 2.427.650,- (deux millions quatre cent vingt-sept mille six cent cinquante euro) divisé en deux classes d'actions:

(ii) 242,764 (deux cent quarante deux mille sept cent soixante quatre) Actions de Classe A, ayant une valeur nominale de dix Euros (EUR 10.-) chacune; et

(ii) une (1) Action de Classe B, ayant une valeur nominale de dix Euros (EUR 10.-).

Aucune autre classe d'actions ne pourra être créée sans l'approbation de l'assemblée générale des Actionnaires statuant de la manière prévue pour la modification des présents Statuts, avec l'approbation de l'Associé-Gérant-Commandité."

VIII. La traduction anglaise de l'article 6.1 des Statuts est modifiée comme suit:

"The share capital of the Partnership is set at EUR 2,427,650.- (two million four hundred twenty seven thousand six hundred and fifty euro) divided into the following two classes of shares:

(i) 242,764 (two hundred forty two thousand seven hundred and sixty four) Class A Shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each; and

(ii) one (1) Class B Share with a par value of ten Euro (EUR 10.-).

No other class of shares may be created without a decision of a meeting of the Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to these Articles, and with the approval of the General Partner."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à mille euros.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé, ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: MULLMAIER - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 avril 2010. Relation GRE/2010/1211. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 16 avril 2010.

Référence de publication: 2010041550/98.

(100053090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

HSH LiLux, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de HSH LiLux (règlement général de gestion et le règlement particulier spécifique aux compartiments) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2010040968/10.

(100052255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

NORD/LB Lux Umbrella Fonds, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de NORD/LB Lux Umbrella Fonds a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2010040969/10.

(100052247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Family Trust Select-FIS, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion de Family Trust Select FIS a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Family Private Fund Management Company S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010040971/10.

(100052241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

GIP InvestWorld, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de GIP InvestWorld - Zeit und Wert a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2010040972/10.

(100052235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

LRI Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 28.101.

Die Bilanz vom 31.12.2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 15. April 2010.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010040973/12.

(100052257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

GodmodeTrader.de Strategie I, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de GodmodeTrader.de Strategie I a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2010041081/10.

(100052242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

UniGarant: Best of EurAsia (2010), Fonds Commun de Placement.

Der Fonds UniGarant: Best of EurAsia (2010) (WKN: A0B5G5 / ISIN: LU0193471413) wurde gemäß Artikel 27 des Sonderreglements i.V.m. Artikel 12 des Verwaltungsreglements nach Ablauf der Laufzeit des Fonds zum 31. März 2010 aufgelöst.

Luxemburg, im April 2010.

Union Investment Luxembourg
S.A.

Référence de publication: 2010042178/1460/10.

Grifone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.802.

Les comptes annuels au 30.06.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Pour la société

GRIFONE S.A.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Le Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010038887/15.

(100037706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Partners Group Direct Investments 2009 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 142.451.

Im Jahre zweitausendundzehn, den ersten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxembourg, Grossherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group Management II S.à r.l., mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, H.G.R. Luxembourg Nummer B 140.257,

hier ordnungsgemäss vertreten durch HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A., mit Sitz in L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches, hier vertreten durch Herrn Jean-Claude STOFFEL, Senior Client Relationship, geschäftsansässig in Luxembourg,

auf Grund eines Zirkularbeschlusses der Partners Group Management II S.à r.l., welcher gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt.

Die Komparentin handelt in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft Partners Group Direct Investments 2009 S.C.A., SICAR, mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I. - Die Gesellschaft Partners Group Direct Investments 2009 S.C.A., SICAR (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, H.G.R. Luxembourg Nummer B 142.451, wurde gegründet gemäss Urkunde aufge-

nommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 7. Oktober 2008, veröffentlicht im Memorial C Nummer 2695 vom 5. November 2008. Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 25. September 2009, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 2095 vom 24. Oktober 2009.

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 55.781,39 (fünfundfünfzigtausend siebenhunderteinundachtzig Euro neununddreissig Cents) eingeteilt in 53.355,69 (dreiundfünfzigtausend dreihundertfünfundfünfzig Komma neunundsechzig) Manager-Aktien und 2.425,70 (zweitausend vierhundertfünfundzwanzig Komma siebzig) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,-EUR) pro Aktie.

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Millionen Euro (10.000.000,- EUR) und ist aufgeteilt in:

- fünf Millionen (5.000.000) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie; und
- fünf Millionen (5.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben:

Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Vorzugsaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend Euro (1.000,- EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von 1,- EUR zuzüglich Emissionsagio von 999,- EUR); und
- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von einem Euro (1,- EUR) zuzüglich Emissionsagio von null (0) bis einem (1,-) Euro ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Gesellschaftsinvestor an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Kapitaleinlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzungen Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der im Namen der Gesellschaft handelnde Manager verfügt über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Investoren, bei Kapitalabrufen und bei Zahlungen, die auf Kapitalabrufe folgen, zu regeln.

V.- Gemäss Beschluss vom 18. Januar 2010 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 150.995,38 (einhundertfünfzigtausend neunhundertfünfundneunzig Komma achtunddreissig) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 15.196,68 (fünfzehntausend einhundertsechundneunzig Komma achtundsechzig) neuen Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 887,60 (achthundertsiebenundachtzig Euro sechzig Cents) pro Aktie,
- 135.798,70 (einhundertfünfunddreissigtausend siebenhundertachtundneunzig Komma siebzig) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittle durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag von EUR 13.639.568,55 (dreizehn Millionen sechshundertneununddreissigtausend fünfhundertachtund-sechzig Komma fünfundfünfzig Euro) erhalten hat.

VI.- Dass aufgrund des oben genannten Beschlusses und Entscheidungen, der Manager beschliesst Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" Art. 5. Aktienkapital. (Paragraph b).

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 206.776,77 (zweihundertsechstausend siebenhundertsechundsiebzig Euro siebenundsiebzig Cents) eingeteilt in 189.154,39 (einhundertneunundachtzigtausend einhundertvierundfünfzig Komma neununddreissig) Manager-Aktien und 17.622,38 (siebzehntausend sechshundertzweiundzwanzig Komma achtunddreissig) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie."

Englische Version von Artikel, Paragraph b)

"Art. 5 Share capital. (Paragraph b).

(b) The Corporation has a capital of EUR 206,776.77 (two hundred and six thousand seven hundred and seventy-six Euro and seventy-seven cents) represented by 189,154.39 (one hundred and eighty-nine thousand one hundred and fifty-four thousand point thirty-nine) Manager Shares and 17,622.38 (seventeen thousand six hundred and twenty-two point thirty-eight) Ordinary Shares of a par value of EUR 1.- (one Euro) per Share."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 5.500,- abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J.-C. STOFFEL und H. HELLINCKX.

Enregistre a Luxembourg A.C., le 8 mars 2010. Relation: LAC/2010/10342. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 15. März 2010.

Référence de publication: 2010038401/89.

(100037731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Immobilière du Soleil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 114.506.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2010

- Le siège social est fixé au 21, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

- Le nombre d'administrateurs de la société est fixé à trois.

- Sont nommés nouveaux administrateurs:

Madame Danielle Schroeder, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse,

Monsieur Antonio Raffa, avocat, demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 54, rue d'Anvers,

Monsieur Jean Riwers, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 51 rue de Strasbourg,

en remplacement de Messieurs Sylvain Kirsch et Olegario Rivero et de Madame Tania Fernandes.

- La société Fidex Audit S. à r.l., 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, est nommée nouveau commissaire aux comptes en remplacement de Eurocomptes S.A.

Les mandats des nouveaux administrateurs et du nouveau commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Immobilière du Soleil S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010038845/25.

(100037702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Nontag S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.154.

In the year two thousand and ten, on the third day of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Lucien Holdings S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the registry of trade and companies of Luxembourg under number R.C.S. Luxembourg B 90.461, represented by its duly appointed manager in function Maître Martine Elvinger, maître en droit, residing in Luxembourg. Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole shareholder of the limited liability company Nontag S.à.r.l., having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (the "Company") incorporated by deed of the undersigned notary on 10th March, 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 925 of 15th April, 2008 and as amended on 29th January 2009 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 659 on 26th March 2009.

The appearing party requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The Shareholder decides to increase the issued corporate capital by one hundred thousand Euro (€ 100,000) in order to increase the actual capital from sixty thousand Euro (€ 60,000) to one hundred and sixty thousand Euro (€ 160,000) by the creation and issue of four thousand (4,000) Shares at a par value of twenty-five Euro (€ 25) each.

The four thousand (4,000) new shares are subscribed and fully paid up by contribution in cash by Lucien Holdings S.à.r.l. so that the amount of one hundred thousand Euro (€ 100,000) is at the free disposal of the Company from now on, evidence having been given to the undersigned notary.

Second resolution

Following the preceding capital increase, article 6 of the articles of incorporation will be amended accordingly so as to read:

" **Art. 6.** The share capital is set at one hundred and sixty thousand Euro (€ 160,000), divided into six thousand four hundred (6,400) Shares (the "Shares") of a par value of twenty-five Euro (€ 25) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed, together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'année deux mille dix, le troisième jour de mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire demeurant à Luxembourg.

A comparu:

Lucien Holdings S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.169, représentée par un de ses gérants en fonction Maître Martine Elvinger, maître en droit, résidant à Luxembourg.

La personne présente, représentée tel qu'indiqué, a déclaré être le seul associé de la société à responsabilité limitée Nontag S.à.r.l., ayant son siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (la "Société"), constituée par acte du notaire instrumentant le 10 mars 2008, publiée dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 15 avril 2008, numéro 925; les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentant en date du 29 janvier 2009, publié dans le Mémorial numéro 659 du 26 mars 2009.

La partie présente, représentée tel qu'indiqué, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire décide d'augmenter le capital social émis par cent mille euros (€ 100.000) de façon à augmenter le capital actuel de soixante mille euros (€ 60.000) à cent soixante mille euros (€ 160.000) par la création et l'émission de quatre mille (4.000) parts sociales à une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune.

Les quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales sont souscrits et entièrement libérées par une contribution en numéraire par Lucien Holdings S.à.r.l de manière à ce que le montant de cent mille euros (€ 100.000) est à la libre disposition de la Société à partir de maintenant, preuve ayant été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital précédente, l'article six des statuts sera modifié conformément de façon à lire:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent soixante mille euros (€ 160.000) représenté par six mille quatre cent (6.400) parts sociales (les "Parts Sociales") d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune."

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais déclare par la présente qu'à la demande de la personne présente, cet acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la demande de la même personne présente et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

A la suite de quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, le jour indiqué en début du document.

Le document ayant été lu à la personne présente, connue par le notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, la personne présente a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. ELVINGER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 5 mars 2010. Relation: LAC/2010/9956. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 12 mars 2010.

Référence de publication: 2010038402/74.

(100038301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Rhode Island (Holdings) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 10.843.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 mars 2010

1. L'Assemblée nomme, au poste de commissaire aux comptes, CO-VENTURES S.A. ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010038745/14.

(100037871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

AOL Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 73.270.

—
Extrait des résolutions prises par les associés de la société le 5 mars 2010

Résolutions

1. Le Conseil décide de transférer le siège social de la société du 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte au 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg, avec effet du 22 février 2010;

2. Le Conseil décide d'entériner, avec effet du 26 février 2010, la démission de Mr Richard G. Minor et de Mr Nityajit Saidev Raj de leur fonction de Gérants de la Société;

3. L'Assemblée décide de nommer, à la fonction de Gérants de la Société, avec effet du 26 février 2010, Mr Christian Maurice Peck, né le 25 novembre 1973 à Wakefield, UK, avec adresse professionnelle à 39A Ardbeg Road, Dulwich, London SE24 9JL, UK, et Mrs Katherine Maria Tabb, née le 4 mai 1973 à Oakville, Ontario Canada, avec adresse professionnelle à Ploggs Hall, Whetsted Road, Five Oak Green, Tonbridge, Kent, TN12 6SE, UK, pour une période illimitée.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010038828/20.

(100038269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Sivaka German Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 116.701.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 19 février 2010

1. La démission de M. Alan DUNDON, expert-comptable, en tant que gérant de la Société a été acceptée en date du 15 février 2010.

2. M. Alain PEIGNEUX, expert-comptable, né le 27 février 1968 à Huy, Belgique, domicilié professionnellement à L-1469 Luxembourg, 67, Rue Ermesinde, a été nommé en tant que gérant de la Société en date du 15 février 2010 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SIVAKA GERMAN PROPERTIES S.a r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010038748/17.

(100038304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Soberton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 66.845.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 mars 2010

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010038749/17.

(100038029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Mastro Equity Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 126.268.

—
DISSOLUTION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 2 mars 2010, que la liquidation de la société, décidée en date du 30 décembre 2009, a été clôturée et que MASTRO EQUITY PARTNERS S.A. a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Pour: MASTRO EQUITY PARTNERS S.A.

Société anonyme liquidée

Pour le Liquidateur: GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice-President / -

Référence de publication: 2010038839/20.

(100037744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Pamire International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 150.608.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} mars 2010

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du 207, route d'Arlon L-1150 au 87, Allée Léopold Goebel à L-1635 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte la démission de Madame Sandrine ANTONELLI, administrateur, née le 6 mars 1969 à Savigny sur Orge (France) et demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à Luxembourg, L-1150, au poste d'administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement de Madame Sandrine ANTONELLI au poste d'administrateur, Monsieur Raymond HENSCHEN, Maître en sciences économiques, né le 17 janvier 1955 à Luxembourg et demeurant professionnellement 87, Allée Léopold Goebel, L-1635 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte la démission de Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à Moyeuve Grande (France) et demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à Luxembourg, L-1150, au poste d'administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement de Madame Claudine BOULAIN au poste d'administrateur, Madame Monique HAAS-HENSCHEN, Maître en sciences économiques, née le 13 février 1955 à Luxembourg et demeurant professionnellement 87, Allée Léopold Goebel, L-1635 Luxembourg.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2016.

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010039512/27.

(100038749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

LUEX, Luxembourgian Explorer, asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4970 Bettange-sur-Mess, 39, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg F 8.277.

— STATUTS

Chapitre 1^{er} - Dénomination et Siège

Art. 1^{er}. L'association sans but lucratif est dénommée «LUEX, Luxembourgian Explorer, asbl», ayant pour abrégé «LUEX». L'abréviation seule peut être utilisée pour représenter l'association. L'association est régie par les dispositions de la loi rectifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif et par les présents statuts. La durée est illimitée. L'année sociale coïncide avec l'année calendrier.

Art. 2. Le siège social est établi à 39, route des trois Cantons, L-4970 Bettange-sur-Mess.

Chapitre 2 - Objet de l'association

Art. 3. L'association a pour objet de promouvoir toutes activités d'exploration, tel que la nature, l'industrie, l'histoire, la spéléologie, les technologies, ainsi que d'activités connexes comme, l'escalade, l'organisation de visites, de randonnées et de rallyes pédestres. D'autre part la documentation écrite, photographique et audio-visuel, ainsi que la préservation, la gérance et la mise en état de patrimoine historique et industriel, pourront faire objet de l'association.

Art. 4. Elle peut faire tous actes juridiques et effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières nécessaires ou utiles en vue de l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Elle peut s'affilier à toutes organisations nationales ou internationales ayant un but comparable au sien et en soutenir les activités. Elle peut s'adjoindre toute personne physique ou morale pouvant l'aider dans ses activités.

Chapitre 3 - Des membres

Art. 6. L'association comprend des membres fondateurs, des membres effectifs, des membres adhérents et des membres donateurs.

Art. 7. Sont admissibles comme membres effectifs toutes personnes en manifestant la volonté, agréées par un vote à la majorité des voix du comité. Dans tout les cas la personne devra être membre adhérent, depuis au minimum 2 années calendrier. Cette règle ne s'applique pas si le nombre des membres effectifs incluant les membres fondateurs est inférieur à quatre. Néanmoins, le nombre maximal des membres effectifs incluant les membres fondateurs est fixé à quinze et ne pourra être inférieur à quatre. L'admission est constatée par le paiement de la cotisation annuelle et par la remise d'une carte de membre.

Art. 8. Sont admissibles comme membres adhérents toutes personnes en manifestant la volonté, agréées soit par le président ou le secrétaire-trésorier. Néanmoins, les membres adhérents n'exercent aucune des prérogatives prévues par la loi et des présents statuts, à l'exception du chapitre 3. des membres et 8. de la sécurité. Toutefois ils sont autorisés à participer à plusieurs activités par année et de participer à l'assemblée générale, sans droit de vote. L'admission est constatée par le paiement de la cotisation annuelle et par la remise d'une carte de membre.

Art. 9. Sont admissibles comme membres donateurs toutes personnes en manifestant la volonté et en payant la cotisation annuelle. Néanmoins, les membres donateurs n'exercent aucune des prérogatives prévues par la loi et des présents statuts, à l'exception du chapitre 3. des membres et 8. de la sécurité. Toutefois ils sont autorisés à participer à quatre activités par année. L'admission est constatée par le paiement de la cotisation annuelle et par la remise d'une carte de membre.

Art. 10. Les conditions d'âges pour l'admission sont de 15 ans minimum et de 70 ans maximum. Toutefois cette article ne concerne pas les membres donateurs.

Art. 11. La qualité de membre se perd par démission ou par exclusion. Les membres de l'association peuvent s'en retirer en présentant leur démission ou en ne payant plus la cotisation annuelle. La qualité de membre de l'association peut aussi se perdre par exclusion. L'exclusion des membres effectifs est prononcée par un vote à la majorité des voix du comité et l'exclusion des membres adhérents est prononcée à tout moment par le président ou le secrétaire-caissier. Toutefois les membres fondateurs ne peuvent qu'être exclu que par la majorité relative des voix des autres membres fondateurs.

Art. 12. Les cotisations annuelles pour membres fondateurs, effectifs, adhérents ainsi que donateurs sont fixées par le comité dans le règlement des cotisations. Les cotisations sont redevables avant le 31 janvier. Le montant des cotisations par membre ne pourra dépasser les 400,- Euro. Les membres fondateurs, effectifs ainsi que les adhérents qui sont étudiants, sans revenu ou jouissant d'une aide sociale tel que le r.m.g. (ou l'équivalent du pays de résidence), au 31 novembre, peuvent bénéficier d'un tarif réduit. Toutefois ils sont dans l'obligation de faire une demande à l'aide d'un formulaire au comité avant le 15 décembre.

Chapitre 4 - L'administration

Art. 13. L'association est administrée par un conseil d'administration dénommé le Comité, se composant: d'un président, d'un secrétaire-trésorier, d'un conseiller et d'un responsable sécurité. Ils sont élus par l'assemblée générale, avec une majorité relative des voix. Leurs mandats sont de cinq ans et rééligibles.

Art. 14. Pour être candidat au comité, il faudra être membre effectif depuis au moins 2 ans, ce qui ne s'applique pas aux membres fondateurs. Dans tout les cas un membre âgé de moins de 18 ans ne pourra être élu dans le comité.

Art. 15. Le comité est dans l'obligation de rédiger des règlements intérieurs et de veiller au bon fonctionnement de l'association.

Art. 16. Le président préside l'assemblée générale et gère les affaires courantes en collaboration étroite avec le secrétaire-trésorier. Il peut engager l'association par sa seule signature pour tous les actes peu importe la valeur.

Art. 17. Le secrétaire-trésorier gère les affaires courantes telle que le secrétariat et la comptabilité. Il peut engager l'association par sa seule signature pour tous les actes peu importe la valeur.

Art. 18. Le conseiller conseille et soutient le président, le secrétaire-trésorier ainsi que le responsable sécurité, dans leurs activités.

Il peut engager l'association par sa seule signature pour les actes dont la valeur ne dépasse pas 50 euros.

Art. 19. Le responsable sécurité rédige les règlements de sécurité et veille tout au long des activités à la sécurité, au matériel, aux autorisations nécessaires ainsi qu'à l'acquisition du matériel. Cependant il ne peut être tenu responsable de quelconque préjudice.

Il peut engager l'association par sa seule signature pour les actes concernant la sécurité et dont la valeur ne dépasse pas 50,- euros.

Art. 20. Dans le cas d'une démission, le poste à pourvoir est à réélire par l'assemblée générale. Le poste sera remplacé temporairement, en attendant l'assemblée générale, par quelconque membre effectif ou fondateur, désigné par le comité. L'article 13 des présents statuts est à respecter.

Art. 21. L'association est engagée par la signature de son président ou de son secrétaire-trésorier.

Chapitre 5 - De l'assemblée générale

Art. 22. L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année, le premier dimanche du mois de décembre à 14.00 heures sous la présidence du président. Le lieu sera défini par le comité. Les membres fondateurs et effectifs seront convoqués par le secrétaire-trésorier au moins 5 jours ouvrables à l'avance par courrier électronique et SMS en indiquant le lieu, l'heure ainsi qu'en joignant l'ordre du jour.

Art. 23. Une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée si un cinquième des membres fondateurs ou effectifs en fait la demande. Le secrétaire-trésorier devra convoquer les membres fondateurs et effectifs au moins 5 jours ouvrables à l'avance par courrier électronique et SMS, en indiquant le lieu, l'heure ainsi qu'en joignant l'ordre du jour.

Art. 24. Sont de la compétence exclusive de l'assemblée générale: l'approbation annuelle des comptes et du budget, la modification des statuts, ainsi que la nomination du président, du secrétaire-trésorier, du conseiller et du responsable sécurité. Les votes se font à la majorité relative des voix.

Art. 25. L'assemblée générale ne peut délibérer valablement que si au moins la moitié des membres fondateurs et au moins un quart des membres effectifs sont représentés. Si cette condition n'est pas remplie, il pourra être convoqué une seconde assemblée générale qui délibérera quelque soit le nombre de membres présents.

Chapitre 6 - Modification des statuts

Art. 26. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celle-ci est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'assemblée réunit tous les membres fondateurs et au moins un quart

des membres effectifs. Si cette condition n'est pas remplie, il pourra être convoqué une seconde assemblée générale qui délibérera quelque soit le nombre des membres présents. Une modification ne peut être adoptée qu'à l'unanimité. Au cas où l'unanimité ne sera pas acquise, la demande de modification aux statuts ne pourra plus être prononcée pendant l'année en cours.

Chapitre 7 - De la dissolution de l'association

Art. 27. L'assemblée générale ne peut prononcer la dissolution de l'association que si tous les membres fondateurs et si au moins un quart des membres effectifs sont présents. Si cette condition n'est pas remplie, il pourra être convoqué une seconde assemblée générale qui délibérera quelque soit le nombre de membres présents. La dissolution ne sera admise que si elle est votée à l'unanimité des membres présents.

Art. 28. En cas de dissolution, l'assemblée générale attribuera l'avoir social, après acquittement du passif, à part égale à chacun des membres fondateurs.

Chapitre 8 - De la sécurité

Art. 29. L'association prend les initiatives utiles en vue de faire respecter par ses membres les règles de sécurité, lors des visites en terrain périlleux ou non, ainsi que pendant la pratique de la spéléologie. Les membres aussi bien fondateurs, effectifs, adhérents, que donateurs sont tenus de respecter les règles de sécurité et de prudence définies dans le règlement de sécurité. Tout membre de l'association sera libre de s'assurer personnellement contre les accidents éventuels pouvant résulter des activités auprès d'une Compagnie d'Assurances. L'association LUEX déclinant toutes responsabilités, ne pourra, en aucun cas, être déclarée responsable d'un accident quelconque ou d'un préjudice survenu lors de visites, de randonnées, que ce soit en terrain périlleux ou non, ainsi que pendant l'escalade et la pratique de la spéléologie.

Chapitre 9 - Des membres fondateurs

Art. 30. Les membres actifs fondateurs, d'après l'assemblée générale constituante du 25 février 2010, sont:

- Romain Disiviscour, agent CFL, né le 1^{er} août 1963 à Esch-sur-Alzette, de nationalité luxembourgeoise et demeurant 8, rue du Bois à L-4427 Soleuvre, Grand-Duché de Luxembourg.
- Laurent Maréchal, agent CFL, né le 1^{er} juin 1985 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise et demeurant 39, route des trois Cantons à L-4970 Bettange-sur-Mess, Grand-Duché de Luxembourg.
- Ronny Melone, agent CFL, né le 13 juin 1978 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise et demeurant 1, place Pierre Krier à L-4177 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.
- Fränky Melone, sans emploi, né le 13 juin 1978 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise et demeurant 25, Allée du Carmel à L-1354 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Signatures.

Référence de publication: 2010038722/127.

(100038158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Profconsult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-5481 Wormeldange, 1, rue du Quai.

R.C.S. Luxembourg B 143.809.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Référence de publication: 2010038750/11.

(100037989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Partners Group Global Value 2008 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 138.053.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Référence de publication: 2010038754/11.

(100037969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Wynnchurch Transportation & Logistics S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 231.725,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 117.398.

Le bilan de la société au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010038784/13.

(100038154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Partners Group European Mezzanine 2008 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 131.435.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Référence de publication: 2010038755/11.

(100037972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Partners Group Direct Investments 2009 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 142.451.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Référence de publication: 2010038756/11.

(100037986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

MD Mezzanine S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 109.277.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 mars 2010.

Référence de publication: 2010038758/11.

(100038145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

GECGE Kosik Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 99.877.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 mars 2010.

Référence de publication: 2010038773/10.

(100038170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

S.E.F. Société Européenne Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 85.220.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 24 février 2010, relation: LAC/2010/8219 et reçue par devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 15 février 2010, acte n°39, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société "S.E.F. Société Européenne Financière S.A.", qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 19-21, Bd du Prince Henri à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Référence de publication: 2010038801/17.

(100038320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Magnolia Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 94.898.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Référence de publication: 2010038762/11.

(100037971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Tennis Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 127.836.

Extrait des résolutions adoptées en date du 8 mars 2010, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société TENNIS PROPERTIES S.A.

- Madame Andréa DENNIS, administrateur de sociétés, née à Londres (Angleterre), le 26 juin 1967, demeurant à W1K 6EA Londres, 3 Shepherds Close, (Angleterre), a été nommée administrateur de la Société avec effet au 08/03/2010 jusqu'au 04/05/2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TENNIS PROPERTIES S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010038765/16.

(100037659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Luxion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 115.310.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 mars 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010038767/14.

(100038138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Icecube S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8813 Bigonville, 14, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 138.109.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2009

Il est décidé:

1) De révoquer, avec effet immédiat, Monsieur Yves BACK, demeurant à B-4970 Stavelot, Rivage 1, de son mandat d'administrateur-délégué. Il gardera néanmoins le statut d'administrateur.

2) De nommer avec effet immédiat, Madame Laurence GABRIEL, née le 17 mars 1972 à Malmedy (B) et demeurant à B-4970 Stavelot, Rivage 1, comme administrateur-délégué et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Yves BACK / Laurence GABRIEL / Magali PREDIERI.

Référence de publication: 2010038768/14.

(100038254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Médiatteam SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 40.571.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 mars 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010038764/14.

(100038243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

**Centrum Development S.A., Société Anonyme,
(anc. Centrum Development S.à r.l.).**

Capital social: EUR 237.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 105.723.

—
In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of February, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, there appeared was held an extraordinary general meeting of shareholders of CENTRUM DEVELOPMENT S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 105.723, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of his colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on January 19, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 479 of May 23, 2005 (the Company), whose Articles were last amended by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on September 26, 2008, as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2647 of October 29, 2008:

The meeting is presided over by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

The chairman appoints as secretary Miss Sophie HENRYON, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

The meeting elects as scrutineer Miss Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

The chairman requests the notary to enact that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, which, after having been signed by the proxy holder of the represented shareholders; the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. The proxies of the represented shareholders, after having been signed ne varietur by the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the attendance list, the entire issued and paid up share capital of the company, is represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV. That the agenda of the extraordinary general meeting of shareholders is worded as follows:

(i) Change of the legal form of the company, in order to transform it from a private limited liability company ("société à responsabilité limitée" - s.à r.l.) into a public company limited by shares ("société anonyme" - S.A.).

(ii) Complete restatement of the articles of association of the company in order to adapt them to the new form of the company.

(iii) Resignation and discharge to the managers of the former S.à r.l.

(iv) Appointment of the members of the board of directors; the statutory auditor (commissaire aux comptes) and the members of the Supervisory Board of the S.A.

(v) Various.

V. That the Shareholders have unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the legal form of the company, in order to transform it from a private limited liability company ("société à responsabilité limitée" - s.à r.l.) into a public company limited by shares ("société anonyme" - S.A.).

In accordance with Articles 31-1 and 26-1 of the law dated August 10,1915 concerning commercial companies, such change of form has been supervised by Grant Thornton Lux Audit S.A., an independent auditor (Réviseur d'entreprises) and its report dated February 15, 2010 concludes as follows: "Based on the work performed as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the Company is not at least equal to the number and nominal value of the shares representing the capital of Company)".

This report will remain here annexed, signed ne varietur by the members of the board of the meeting and the undersigned notary.

Second Resolution

The general meeting decides to restate the Articles in order to adapt them to the new form of the company to read as follows:

Chapter I. Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There exists a Luxembourg public company limited by shares ("Société Anonyme") under the name CENTRUM DEVELOPMENT S.A. which is governed by the laws in effect and especially by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies as amended as well as by these present Articles of Incorporation.

Art. 2. Registered Office. The company shall have its registered office in the City of Luxembourg.

The Board of Directors is authorized to change the address of the company within the boundaries of the municipality of the company's corporate seat.

The Board of Directors shall have the right to set up subsidiaries, agencies or branch offices either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Should any political, military, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the company's nationality which will, notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may in particular, directly or indirectly, acquire, transfer, administer, exploit or manage real estate or real estate rights of whatever kind in whatever country or location.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its own obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or part of its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

It may further carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration. The company is formed for an unlimited period.

Chapter II. Capital

Art. 5. Corporate Capital. The corporate capital of the Company is fixed at EUR 237,500.- (two hundred and thirty-seven thousand five hundred Euro) represented by one hundred (100) ordinary shares (the Ordinary Shares), having a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each, 200 class A "tracker" shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (ii) 200 class B "tracker" shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share), 200 class C "tracker" shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share), 200 class D "tracker" shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share), 200 class E "tracker" shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share), 200 class F "tracker" shares (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share), 200 Class G "tracker" shares (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share), 200 Class H "tracker" shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share) and 200 Class I "tracker" shares (in case of plurality, the Class I Shares and individually, a Class I Share) having a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each (collectively, the Tracker Shares, and individually, a Tracker Share) that will track the performance and returns of the underlying assets that they will track.

Thus each class (or category) of tracker shares will be allocated to a specific investment and will entitle to the Net Result of such Investment as set out in Article 25 of these Articles.

The Class A Shares shall track the performance and return of Centrum Poznan S.A.

The Class B Shares shall track the performance and return of Centrum Gdynia S.à r.l.

The Class C Shares shall track the performance and return of Centrum Wroclaw S.à r.l.

The Class D shall track the performance and return of Centrum Torun S.à r.l.

The Class E shall track the performance and return of Centrum Weiterstadt S.A.

The Class F shall track the performance and return of Centrum Alexa S.à r.l.

The Class G shall track the performance and return of Centrum Leto S.à r.l.

The Class H shall track the performance and return of Centrum Julianow S.à r.l.

The Class I shall track the performance and return of Silberhorn S.à r.l.

The Company may also create and issue tracker shares of new class to be defined. Any issue of a new class of shares will have to be approved by the sole shareholder or by the majority of shareholders representing one half of the share capital in accordance with Article 23.

The Ordinary Shares and the Tracker Shares shall collectively and irrespectively of their class be designated as the Shares and individually and irrespectively of their class be designated as a Share

The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.

Each Share entitles its holder to one vote.

In addition to the corporate capital, there may be set up a share premium account, into which any premium paid on any share shall be transferred. Any share premium paid in respect of the subscription of any Tracker Share of a specific class upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account corresponding to that specific class of Tracker Shares, to be denominated by the corresponding letter.

Each share gives its holder a right over the assets and the profit of the Company, in proportion with the total of shares representing the corporate capital subject to the provisions set out under Article 25 of these Articles.

Art. 6. Modification of Corporate Capital. The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles.

The company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

Art. 7. Shares. The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares shall be and remain in registered form and shall be registered in the register of shareholders.

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the company. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

The transfer of shares shall be performed by a written declaration of transfer, registered on the register of shareholders, such declaration to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore and in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by Luxembourg law.

Chapter III. Directors, Board of Directors, Statutory Auditors

Art. 8. Board of Directors. The company is managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

In the event of a vacancy on the Board of Directors nominated by the general meeting of shareholders because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus nominated may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders which will be requested to ratify such nomination.

Art. 9. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a member of the Board of Directors, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors. The Chairman of the Board of Directors will preside at all meetings of the Board of Directors. In his absence, the other members of the Board of Directors will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all the members of the Board of Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice.

No such written notice is required if all the members of the Board of Directors are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the Board of Directors. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two directors so request.

The Board of Directors can only validly debate and take decision if a majority of its members are present or represented by a proxy from another board member.

All decisions by the Board of Directors shall require a simple majority. In case of equal votes, the Chairman of the meeting carries the decision.

The members of the Board of Directors may cast their votes by written resolutions. They may cast their votes by letter, facsimile or e-mail, the two last ones to be confirmed by letter.

Any member of the Board of Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the members of the Board of Directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Board of Directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each member of the Board of Directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

The minutes of the meeting of the Board of Directors shall be signed by all the members of the Board of Directors having participated in the deliberations. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two directors.

Art. 10. General Powers of the Board of Directors. Full and exclusive powers for the administration and management of the company are vested in the Board of Directors, which alone is competent to determine all matters not expressly reserved for the general meeting of shareholders by law or by the present Articles.

Notwithstanding the above, the decisions defined in Article 19 shall be submitted to the Supervisory Board.

Art. 11. Delegation of Powers. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more persons, who will be called managing directors.

It may also commit the management of a special branch of the company to one or more persons, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

The Board of Directors is also authorized to appoint a person, either member of the Board of Directors or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the company.

Art. 12. Representation of the company. Towards third parties, the company is in all circumstances represented by any two members of the Board of Directors acting jointly or by the delegates of the Board of Directors acting within the limits of their powers.

Art. 13. Supervision. The company is supervised by one or several statutory auditors (commissaires aux comptes), shareholders or not, who are appointed, suspended and dismissed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

Chapter IV. Board of Supervisory Directors

Art. 14. The company shall have a board of supervisory directors (the "Supervisory Board") consisting of at least two (2) persons.

Art. 15. Members of the Supervisory Board are appointed, suspended and dismissed by the general meeting of shareholders, which sets their term of office and their remuneration.

Art. 16. The Supervisory Board shall meet as often as it may deem necessary with respect to the performance of its duties. The Supervisory Board shall furthermore meet every so often as upon being called thereto by the Board of Directors of the Company.

Meetings of the Supervisory Board are called by written notice to each of the members of the Supervisory Board at least three days prior to the meeting, unless for reasons of urgency, the Supervisory Board should meet immediately in which case an oral notice will be deemed sufficient.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such a meeting.

Decision shall be taken by a majority of votes of the members of the Supervisory Board present or represented at such meeting. In the event the Supervisory Board is composed of an even number of members only and a dead-lock situation occurs, the resolution causing the dead-lock situation shall be submitted to the general meeting of shareholders, which shall resolve upon the matter by simple majority.

The Supervisory Board may pass resolutions in writing when expressing its approval in writing, by e-mail, facsimile, or any other similar means of communication in writing, provided that resolutions are passed unanimously. Resolutions may be passed in various counterparts, all of which shall be deemed an original, but only all of them taken together will form evidence of the passing of any resolution.

Art. 17. The minutes of any meeting of the Supervisory Board shall be signed by all of the members of the Supervisory Board present at the meeting.

Art. 18. The Supervisory Board supervises the affairs and the management of the Company in the broadest manner possible.

Art. 19. The following resolutions of the Board of Directors are subject to the approval of the Supervisory Board:

- (a) adoption of annual and long-term action plans for the Company;
- (b) acquisition and disposal by the Company of any long-term investments according to its Purpose defined in Article 3 hereof, especially in real estate activity;
- (c) creation or liquidation of Company Subsidiaries or Company branches and other organizational units within its structure;
- (d) issuing of any financial guarantees over EUR 1,000,000 (one million euro) or pledging of any assets of the Company representing a value of more than EUR 500,000 (five hundred thousand euro).

Chapter V. Annual General meeting of the shareholders - Other General Meetings

Art. 20. Powers of the general meeting of shareholders (the "General Meeting"). The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the company.

Unless otherwise provided by law, all decisions shall be taken by the simple majority of the votes cast.

Art. 21. Place and Date of the Annual General Meeting. The Annual General Meeting is held every year on the third Tuesday of the month of June at 3.00 p.m. at the registered office of the company or at another place to be specified in the notice convening the meeting. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors exceptional circumstances so require.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 22. Other General Meetings. Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 23. Notice, quorum, convening notices, powers of attorney and vote. The notice periods and quorum provided for by Luxembourg law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meeting, unless otherwise provided herein.

The Board of Directors or, as the case may be the statutory auditors may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be sent by registered mail and addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Official Journal (Memorial C) and in a Luxembourg newspaper.

Notices by mail shall be sent eight days before the meeting to registered shareholders, but no proof need be given that this formality has been complied with.

Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only. Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

Resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which concern the objects or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Official Journal (Memorial C) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting. Votes relating to shares for which the shareholder does not participate in the vote or abstains from voting, casts a blank (blanc) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the majority.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and the bondholders, if any.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who need not be a shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company before the relevant General Meeting.

Before commencing any deliberations, the shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the General Meeting's bureau.

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any shareholder who wishes to do so.

However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Management Board.

Chapter VI. Business year, Distribution of profits

Art. 24. Business Year. The business year of the company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 25. Distribution of Profits. The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

From the net profit thus determined, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

An extra accounting follow-up of this allocation to the legal reserve will be carried out in order to identify to which class of Shares this reserve has been done (allocation arising from the ordinary shares and/or the tracker shares and identification of the class).

After the allocation of any profits to the above statutory reserve account, all further profits shall be distributed and paid as follows:

(a) The holders of the Shares of each class shall, pro rata the capital invested by each of them in respect of their Shares (nominal value and, as the case may be, share premium), be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income, notably the returns on credits linked to the investment or on assets owned through the investment) from its direct investment in the assets acquired with the proceeds of the subscription for the Shares of such class, minus (ii) any costs directly related to such investment (including, without limitation, capital losses, financial liabilities linked to the financing of the investment, fees and other expenses directly deriving from the investment), items (i) and (ii) to be determined by the Board of Directors;

(b) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class A Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with CENTRUM POZNAN S.A. (the "Class A Investment Net Income"), minus (ii) any costs directly related to the Class A Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the Board of Directors of the Company;

(c) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class B Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class B Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with CENTRUM GDYNIA S.à r.l. (the "Class B Investment Net Income"), minus (ii) any costs directly related to the Class B Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the Board of Directors of the Company;

(d) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class C Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class C Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with CENTRUM WROCLAW S.à r.l. (the "Class C Investment Net Income"), minus (ii) any costs directly related to the Class C Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the Board of Directors of the Company;

(e) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class D Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class D Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with CENTRUM TORUN S.à r.l. (the "Class D Investment Net Incomes), minus (ii) any costs directly related to the Class D Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the Board of Directors of the Company;

(f) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class E Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class E Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with CENTRUM WEITERSTADT S.A. (the "Class E Investment Net Income"), minus (ii) any costs directly related to the Class E Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the Board of Directors of the Company;

(g) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class F Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class F Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with CENTRUM ALEXA S.à r.l. (the "Class F Investment Net Income"), minus (ii) any costs directly related to the Class F Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the Board of Directors of the Company;

(h) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class G Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class G Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with CENTRUM LETO S.à r.l. (the "Class G Investment Net Income"), minus (ii) any costs directly related to the Class G Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the Board of Directors of the Company;

(i) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class H Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class H Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with CENTRUM JULIANOW S.à r.l. (the "Class H Investment Net Income"), minus (ii) any costs directly related to the Class H Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the Board of Directors of the Company; (j) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class I Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class I Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with SILBERHORN S.à r.l. (the "Class I Investment Net Income"), minus (ii) any costs directly related to the Class I Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the Board of Directors of the Company;

(k) the distribution of a dividend in connection with tracker shares of one or more classes will only be paid to these shares if the whole net distributable benefits exceed the amount of the envisaged benefits distribution.

(l) In so far as an Investment Net Income on one or several share classes will be observed, the general meeting of shareholders will have the power to decide by the two third vote majority of the distribution of this or these Investment Net Income(s) while privileging one or another share class, within the limits of the Investment Net Income available for such share class. For the avoidance of doubt, if the aggregate distributable profit is minored by the negative net result on an specified investment, the general meeting of shareholders will be entitled to decide upon the allocation of this loss upon the positive Net Investment Income of one or more share classes rather than one or several share classes, without allocating to the pro rata of the real net results for each share class, always within the limits of the positive net available results.

The general meeting of the shareholders has discretionary power to dispose of the surplus, if any. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the Board of Directors.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The interim dividends shall be paid in accordance with the rules set in this Article 25 (a) to (l).
4. The decision to pay interim dividends is taken by the Board of Directors in accordance with the terms prescribed by law or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders.
5. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Chapter VII. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The company may be dissolved, at any time, by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidators.

The distribution of any liquidation surplus shall take place in the same manner as the distribution of any profits, all in accordance with the provisions of Article 25.

Any amount of the legal reserve included in the liquidation surplus will be distributed to each shareholder proportionate to its rights, as established in accordance with the provisions of Article 25.

Chapter VIII. General provision

Art. 27. Applicable law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law dated August 10,1915 concerning commercial companies and amendments thereto.

Third resolution

The general meeting decides to approve the resignation of the managers of the S.à r.l. and to give them full discharge until today for the performance of their mandate.

Fourth resolution

The general meeting resolves to set the number of the members of the Board of Directors of the public company limited by shares (S.A.) at three (3); the number of statutory auditors (commissaires aux comptes) at one (1) and the number of supervisory directors at four (4):

Are appointed as directors:

- Mr Ivo Hemelraad, company director, residing professionally in L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks;
- Ms Johanna Dirkje van Oort, company director, residing professionally in L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks;
- Mr Frank Walenta, company director, residing professionally in L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

Is appointed statutory auditor:

- Kohnen & Associés S.à r.l., having its registered offices in L.1930 Luxembourg at 62, avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 114.190.

Are appointed as members of the Supervisory Board:

- Mr Didier Lévêque, company director, residing professionally in F-75008 Paris VIII, France, at 83 rue du Faubourg St. Honore; and
- Mme Odile Muracciole, company director, residing professionally in F-75008 Paris VIII, France, at 83 rue du Faubourg St. Honore;
- Mme Virginie Grin, company director, residing professionally in F-75008 Paris VIII, France, at 83 rue du Faubourg St. Honore;
- Mme Nathalie Boissonnas, company director, residing professionally in F-75008 Paris VIII, France, at 83 rue du Faubourg St. Honore.

The mandate of the persons so appointed shall, unless terminated earlier, expire at the end of the annual ordinary General Meeting to be held in 2013.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the law dated August 10,1915 concerning commercial companies and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand six hundred euro (€ 3,600.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch sur Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by names, given names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary, the present original deed.

**Follows the French translation of the preceding text
Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le quinzième jour du mois de février, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée Centrum Development S. à r.l., ayant son siège social au L-1417 Luxembourg, à 4, rue Dicks, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 105.723, constituée, suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 479 du 23 mai 2005 (la Société), dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 26 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2647 du 29 octobre 2008.

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zenon Bernard.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui après avoir été signée par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire Instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

II. Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il appert de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente Assemblée Générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

(i) Changement de la forme juridique de la société, pour la transformer de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) en société anonyme (S.A.).

(ii) Refonte complète des statuts de manière à les adapter à la nouvelle forme juridique de la société.

(iii) Démission et décharge aux gérants de l'ancienne société à responsabilité limitée.

(iv) Nomination des membres du Conseil d'Administration; du commissaire aux comptes de la société anonyme et des membres du Conseil de Surveillance de la Société.

(v) Divers.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la forme juridique de la société, pour la transformer de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) en société anonyme (S.A.).

Conformément aux articles 31-1 et 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ce changement de forme juridique a fait l'objet d'une vérification par Grant Thornton Lux Audit S.A., Réviseur d'Entreprises indépendant et son rapport daté du 15 février 2010 conclut comme suit: "Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de la Société ne correspond pas au moins au capital souscrit de la Société".

Ce rapport restera ci-annexé, signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de procéder à une refonte totale des statuts de manière à les adapter à la nouvelle forme juridique de la société pour leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de Centrum Development S.A. et qui est régie par les lois applicables et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales de même que par les présents statuts.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

La société peut également par décision du Conseil d'Administration, créer, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Object. La Société a pour objet la prise de l'acquisitions des participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toute société ou entreprise sous n'importe quelle forme, ainsi que la gestion et l'administration de ces participations. La Société peut notamment acquérir par la souscription, l'achat et l'échange ou suivant toute autre façon, tous fonds, actions, parts sociales et autres valeurs mobilières de participation, obligations, reconnaissances de dette, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par quelque entité privée ou publique que ce soit. Elle peut participer dans la constitution, le développement, l'administration et le

contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut encore investir dans l'acquisition et l'administration d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle dans quelque nature ou origine que ce soit.

La société pourra notamment, de manière directe ou indirecte, acquérir, transférer ou administrer, exploiter ou gérer tous biens ou droits immobiliers quels que soient la nature, le pays ou la localisation de ces biens ou droits.

La Société peut emprunter sous toute forme sauf par émission publique. Elle peut émettre, à titre privé seulement, des bons, des obligations, des reconnaissances de dette et toute autre sorte de dette et/ou de valeur mobilière. La Société peut prêter des fonds, y compris les produits de tout emprunt et/ou les émissions des bons et obligations à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société. Elle peut également donner des garanties et accorder des suretés en faveur des tiers afin de sauvegarder ses propres obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société peut encore accorder des gages, privilèges, donner en sureté ou autrement accorder des garanties sur tout ou partie de ses biens.

La société peut d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investisseurs en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêts et autres risques.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle considérera utiles pour l'accomplissement de ses objectifs.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à EUR 237.500,- (deux cent trente-sept mille cinq cents euros) représenté par cent (100) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires") d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, 200 actions de classe A "traçantes" (en cas de pluralité les Actions de Classe A et individuellement une Action de Classe A), (ii) 200 actions de classe B "traçantes" (en cas de pluralité les Actions de Classe B et individuellement une Action de Classe B), 200 actions de classe C "traçantes" (en cas de pluralité les Actions de Classe C et individuellement une Action de Classe C), 200 actions de classe D traçantes (en cas de pluralité les Actions de Classe D et individuellement une Action de Classe D), 200 actions de classe E "traçantes" (en cas de pluralité les Actions de Classe E et individuellement une Action de Classe E), 200 actions de classe F "traçantes" (en cas de pluralité les Actions de Classe F et individuellement une Action de Classe F), 200 actions de classe G "traçantes" (en cas de pluralité les Actions de Classe G, 200 actions de classe H "traçantes" (en cas de pluralité les Actions de Classe H et individuellement une Action de Classe H) et 200 actions de classe I "traçantes" (en cas de pluralité les Actions de Classe I et individuellement une Action de Classe I) ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-), chacune (collectivement les "Actions Traçantes" et individuellement une "Action Traçante") qui traceront la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elles suivront.

Ainsi, chaque classe (ou chaque catégorie) d'actions traçantes sera affectée à un investissement en particulier et donnera droit au Résultat Net de cet Investissement tel que défini à l'article 25 des présents statuts.

Les Actions de Classe A traceront la performance et le rendement de Centrum Poznan S.A.

Les Actions de Classe B traceront la performance et le rendement de Centrum Gdynia S.à.r.l.

Les Actions de Classe C traceront la performance et le rendement de Centrum Wroclaw S.à.r.l.

Les Actions de Classe D traceront la performance et le rendement de Centrum Torun S.à.r.l.

Les Actions de Classe E traceront la performance et le rendement de Centrum Weiterstadt S.A.

Les Actions de Classe F traceront la performance et le rendement de Centrum Alexa S.à.r.l.

Les Actions de Classe G traceront la performance et le rendement de Centrum Leto S.à.r.l.

Les Actions de Classe H traceront la performance et le rendement de Centrum Julianow S.à.r.l.

Les Actions de Classe I traceront la performance et le rendement de Silberhorn S.à.r.l.

La Société peut également créer et émettre des actions traçantes d'une nouvelle catégorie à définir. Toute émission de nouvelle catégorie de parts devra être approuvée par l'actionnaire unique ou à la majorité des actionnaires représentant les deux tiers du capital social conformément aux dispositions de l'article 23.

Les Actions Ordinaires et les Actions Traçantes seront collectivement et sans tenir compte de leur classe désignées les Actions, et individuellement et sans tenir compte de leur classe une Action.

Les détenteurs des Actions seront désignés ci-après ensemble comme les Actionnaires.

Chaque Action donne à son détenteur droit à un vote.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi, sur lequel toute prime payée sur quelque action que ce soit sera transférée. Toute prime d'émission payée à l'égard de la souscription d'une Action "traçante" d'une classe spécifique après son émission sera allouée au compte de prime d'émission de réserve correspondant à cette classe particulière d'une Action "traçante", à nommer par la lettre correspondant.

Chaque action donne à son détenteur un droit sur les actifs et les bénéfices de la Société, proportionnellement à la totalité des actions représentant le capital social conformément aux dispositions prévues à l'article 25 des présents Statuts.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Art. 7. Nature des actions. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions seront et resteront nominatives et seront inscrites au registre des actionnaires.

Il sera tenu au siège social de la société un registre des actionnaires. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre des actions qu'il détient, le montant libéré de chaque action, les cessions d'actions et la date de ces cessions.

Les cessions d'actions seront réalisées par déclaration écrite de transfert, inscrite sur le registre des actionnaires. Cette déclaration sera datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détentrices des pouvoirs ad hoc, ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'art. 1690 du Code civil.

La société ne reconnaît qu'une propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires d'une action ou coupure d'action, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits y afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, propriétaire de l'action ou de la coupure. La même règle est applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un débiteur sur gages et un créancier gagiste.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration, Direction, Surveillance

Art. 8. Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil d'administration ("Conseil d'Administration") composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale pour cause de décès, de démission ou toute autre raison, les administrateurs restants ainsi nommés peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir une secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des actionnaires. Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du Conseil d'Administration. En son absence l'Assemblée Générale ou le Conseil d'Administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés en bref dans l'avis de convocation.

Avis écrit ne sera pas nécessaire le cas échéant ou tous les membres du Conseil d'Administration sont présent ou représentés pendant et s'ils déclarent être dûment informés et connaître l'ordre du jour de la réunion. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique (qui est valide sous les lois luxembourgeoises) ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par une procuration d'un autre membre du conseil.

Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire écrite. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur ou e-mail, le dernier étant à confirmer par écrit.

Chaque administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire où (i) toutes les membres du Conseil d'Administration prenant part à cette réunion peuvent être identifiées; (ii) toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres et peuvent s'en parler; (iii) la transmission de cette réunion est permanente et (iv) le Conseil d'Administration peut délibérer d'une manière propre et la participation à cette réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Nonobstant ce qui précède, le Conseil d'Administration pourra en cas d'urgence ou quand circonstances exceptionnelles le demanderont, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de

plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. La date de cette résolution sera la date de la dernière signature.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'Assemblée Générale.

Nonobstant ce qui précède, les résolutions de l'article 19 sont à soumettre au conseil de surveillance.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de telle branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé de nommer toute personne, membre du Conseil d'Administration ou non, pour agir en matière des affaires spécifiques à chaque niveau de la société.

Art. 12. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée par deux administrateurs agissant conjoints, ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 13. Surveillance. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés, suspendus et démissionnaires par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire(s) est fixée par l'Assemblée Générale et ne pourra cependant dépasser six années et chaque mandat sera éligible pour renouvellement.

Titre IV. Conseil de surveillance

Art. 14. La société est supervisée par un conseil de surveillance (le "Conseil de Surveillance") composé de deux (2) membres au moins.

Art. 15. Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés, suspendus et renvoyés par l'Assemblée Générale qui fixe la durée du mandat, leur nombre et leur rémunération.

Art. 16. Le Conseil de Surveillance se réunira autant qu'il estime nécessaire à l'égard de l'exécution de sa mission. Pour le surplus, le Conseil de Surveillance se réunira autant qu'il sera appelé à le faire par le Conseil d'administration de la Société.

Le Conseil de Surveillance sera convoqué par écrit adressé à chaque membre au moins trois jours avant la réunion, sauf si, pour des raisons d'urgence, le Conseil de Surveillance devra se réunir immédiatement auquel cas une convocation verbale sera réputée suffisante.

Chaque membre de Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre. La participation à cette réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les décisions seront prises par majorité des votes des membres présents ou représentés lors de la réunion. Au cas où le Conseil de Surveillance est composé des membres au nombre pair et dans une situation de blocage, la résolution provoquant le blocage sera soumise à l'assemblée générale des actionnaires laquelle décidera par simple majorité.

Le Conseil de Surveillance pourra prendre des résolutions circulaires en exprimant son approbation au moyen d'un écrit, par courrier électronique, télécopie ou par tout autre moyen de communication écrite, pourvu que les décisions seront prises à l'unanimité. Les résolutions pourront être prises en plusieurs parties, chaque partie sera réputée constituer un original, mais le tout ensemble constituera la preuve de la décision intervenue.

Art. 17. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance sont signés par tous les membres présents aux séances.

Art. 18. Le Conseil de Surveillance surveille les affaires et l'administration de la Société dans une manière la plus large que possible.

Art. 19. Les résolutions suivantes du conseil d'administration sont soumises à l'approbation du Conseil de Surveillance:

- (a) L'adoption d'un plan d'action annuel et au long terme pour la Société;
- (b) L'acquisition et la cession par la Société des investissements à long terme selon son Objet Social tel que défini à l'article 3, notamment dans l'activité immobilière;
- (c) La constitution ou la liquidation des filiales ou des succursales de la Société et d'autres unités organisationnelles dans sa structure;

(d) L'émission des garanties financières de plus de EUR 1.000.000 (un million d'euro) ou le nantissement des actifs de la Société représentant une valeur supérieure à EUR 500.000 (cinq cent mille euro).

Titre V. Assemblée générale

Art. 20. Pouvoirs de l'Assemblée Générale ("l'Assemblée Générale"). L'Assemblée Générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 21. Endroit et date de l'Assemblée Générale ordinaire. L'Assemblée Générale annuelle se réunit chaque année le troisième mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la société ou à tout autre endroit à spécifier dans l'avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale annuelle peut prendre place à l'étranger quand il y a des circonstances exceptionnelles, qui, selon le jugement du Conseil d'Administration, le demandent.

Chaque actionnaire peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire où (i) toutes les actionnaires prenant part à cette réunion peuvent être identifiées; (ii) toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres et peuvent s'en parler; (iii) la transmission de cette réunion est permanente et (iv) l'Assemblée Générale peut délibérer d'une manière propre et la participation à cette réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Art. 22. Autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10) du capital social.

Art. 23. Convocations, quorum, pouvoirs et votes. Les délais et quorum requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Le Conseil d'Administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'Assemblée Générale. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le cinquième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins le dixième du capital social peuvent requérir que un ou plusieurs affaires sont ajoutées à l'ordre du jour. Une requête pour ajouter des affaires additionnelles à l'ordre du jour sont à adresser par lettre recommandée à la société au moins cinq (5) jours avant que l'Assemblée Générale prendra place.

Les convocations pour toute Assemblée Générale contiennent l'ordre du jour et sont faites par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Des lettres missives seront adressées, huit jours avant l'assemblée, aux actionnaires en nom, mais sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité.

Quand toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

Toute action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

L'Assemblée Générale ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés. Des votes attachés aux actions pour lesquelles l'actionnaire ne participe pas ou s'abstienne seront considérés comme blancs ou nuls et ne seront pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

Néanmoins le changement de la nationalité de la société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou partout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur des résolutions soumises à l'Assemblée Générale à condition que les bulletins de vote écrits incluent (i) le nom, prénom, adresse et la signature de l'actionnaire concerné, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exécute ce droit, (iii) l'agenda tel qu'énoncé dans la

convocation et(iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque point à l'agenda. Afin d'être prise en compte, les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société avant l'Assemblée Générale concernée.

Avant commencer les délibérations, les actionnaires choisissent parmi eux le président de l'Assemblée Générale. Le président choisit la secrétaire et les actionnaires choisissent le scrutateur. Le président, la secrétaire et le scrutateur formeront le bureau de l'Assemblée Générale

Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale sont consignés dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent.

Les copies à délivrer aux tiers sont certifiées conformes à l'original, des copies ou extraits pour se présenter à la cour ou d'ailleurs devront être signées par le président du Conseil d'Administration.

Titre VI. Exercice social - Distribution des Bénéfices

Art. 24. L'Année Sociale. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 25. Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

Sur le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Un suivi extra comptable de cette affectation de la réserve légale sera effectué afin d'identifier à quelle catégorie de parts cette réserve est imputable (affectation provenant des actions ordinaires et/ou des actions traçantes et identification de la catégorie)

Après affectation des bénéfices à la réserve légale ci-dessus, tous les bénéfices restants seront distribués et payés comme suit:

(a) les détenteurs des Actions de chaque classe auront, au pro rata du capital investi par chacun d'eux pour leurs Actions (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission), droit à un dividende égal à (i) tous les produits et tout revenu réalisés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, les gains sur capital, les boni de liquidation, les produits d'une vente ou tout autre produit ou revenu, notamment les revenus sur créances rattachées à l'investissement ou aux actifs détenus par l'investissement) sur leur investissement direct dans les avoirs acquis grâce au produit de la souscription aux Actions de cette classe, moins (ii) tous les coûts directement liés à cet investissement (en ce compris sans limitation, les pertes en capital, les charges financières actionnaires au financement de l'investissement, les honoraires et autres frais directement imputables à l'investissement), les points (i) et (ii) étant déterminés par le Conseil d'administration;

(b) pour éviter tout doute les détenteurs d'Actions de Classe A au moment d'une telle distribution, au prorata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur d'Actions de Classe A dans la Société relativement à de telles actions, auront le droit à (i) tout bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus-value, boni de liquidation, bénéfices de vente et toute autre bénéfice et revenu) obtenu par la Société en relation avec CENTRUM POZNAN S.A. (le "Revenu Net d'Investissement de Classe A"), moins (M) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe A, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le Conseil d'Administration de la Société;

(c) pour éviter tout doute les détenteurs d'Actions de Classe B au moment d'une telle distribution, au prorata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur d'Actions de Classe B dans la Société relativement à de telles actions, auront le droit à (i) tout bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus-value, boni de liquidation, bénéfices de vente et tout autre bénéfice et revenu) obtenu par la Société en relation avec CENTRUM GDYNIA S.à.r.l. (le "Revenu Net d'Investissement de Classe B"), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe B, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le Conseil d'Administration de la Société;

(d) pour éviter tout doute les détenteurs d'Actions de Classe C au moment d'une telle distribution, au prorata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur d'Actions de Classe C dans la Société relativement à de telles actions, auront le droit à (i) tous bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus-value, boni de liquidation, bénéfices de vente et toute autre bénéfice et revenu) obtenu par la Société en relation avec CENTRUM WROCLAW S.à.r.l. (le "Revenu Net d'Investissement de Classe C"), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe C, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le Conseil d'Administration de la Société;

(e) pour éviter tout doute les détenteurs d'Actions de Classe D au moment d'une telle distribution, au prorata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur d'Actions de Classe D dans la Société relativement à de telles actions, auront le droit à (i) tout bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus-value, boni de liquidation, bénéfices de vente et toute autre bénéfice et revenu) obtenu par la Société en relation avec CENTRUM TORUN S.à.r.l. (le "Revenu Net d'Investissement de Classe D"), moins (ii) tout frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe D, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le Conseil d'Administration de la Société;

(f) pour éviter tout doute les détenteurs d'Actions de Classe E au moment d'une telle distribution, au prorata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur d'Actions de Classe E dans la Société relativement à de telles actions, auront le droit à (i) tout bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus-value, boni de liquidation, bénéfices de vente et toute autre bénéfice et revenu) obtenu par la Société en relation avec CENTRUM WEITERSTADT S.A. (le "Revenu Net d'Investissement de Classe E"), moins (ii) tout frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe E, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le Conseil d'Administration de la Société;

(g) pour éviter tout doute les détenteurs d'Actions de Classe F au moment d'une telle distribution, au prorata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur d'Actions de Classe F dans la Société relativement à de telles actions, auront le droit à (i) tout bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus-value, boni de liquidation, bénéfices de vente et toute autre bénéfice et revenu) obtenu par la Société en relation avec CENTRUM ALEXA S.à.r.l. (le "Revenu Net d'Investissement de Classe F"), moins (ii) tout frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe F, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le Conseil d'Administration de la Société;

(h) pour éviter tout doute les détenteurs d'Actions de Classe G au moment d'une telle distribution, au prorata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur d'Actions de Classe G dans la Société relativement à de telles actions, auront le droit à (i) tout bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus-value, boni de liquidation, bénéfices de vente et toute autre bénéfice et revenu) obtenu par la Société en relation avec CENTRUM LETO S.à.r.l. (le "Revenu Net d'Investissement de Classe G"), moins (ii) tout frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe G, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le Conseil d'Administration de la Société;

(i) pour éviter tout doute les détenteurs d'Actions de Classe H au moment d'une telle distribution, au prorata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur d'Actions de Classe H dans la Société relativement à de telles actions, auront le droit à (i) tout bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus-value, boni de liquidation, bénéfices de vente et toute autre bénéfice et revenu) obtenu par la Société en relation avec CENTRUM JULIANOW S.à.r.l. (le "Revenu Net d'Investissement de Classe H"), moins (ii) tout frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe H, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le Conseil d'Administration de la Société;

(j) pour éviter tout doute les détenteurs d'Actions de Classe I au moment d'une telle distribution, au prorata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur d'Actions de Classe I dans la Société relativement à de telles actions, auront le droit à (i) tout bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus-value, boni de liquidation, bénéfices de vente et toute autre bénéfice et revenu) obtenu par la Société en relation avec SILBERHORN S.à.r.l. (le "Revenu Net d'Investissement de Classe I"), moins (ii) tout frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe I, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le Conseil d'Administration de la Société;

(k) Le versement d'un dividende actionnaire à des actions traçantes d'une ou plusieurs catégories ne pourra être versé à ces actions que si l'ensemble du bénéfice net distribuable est supérieur au montant de la distribution envisagée;

(l) Dès lors qu'un Revenu Net d'Investissement sera constaté sur une ou plusieurs classes d'actions, l'Assemblée Générale aura la faculté de décider, à la majorité des deux tiers de la distribution de ce ou ces Revenu(s) Net(s) d'Investissement en privilégiant l'une ou l'autre des classes d'actions, dans la limite du Revenu Net d'investissement disponible pour telle classe d'actions. Pour éviter tout doute, si le bénéfice distribuable total est minoré par le résultat net négatif dégagé sur un investissement en particulier, l'Assemblée Générale des actionnaires aura la faculté de décider d'affecter cette perte sur le Revenu Net d'Investissement positif d'une ou plusieurs classes d'actions, plutôt qu'une ou plusieurs autres, sans qu'il soit nécessaire de faire une affectation au prorata des résultats nets constatés pour chaque catégorie d'actions, toujours dans la limite du résultat net positif disponible;

L'Assemblée Générale peut disposer du surplus, s'il y en a, à sa discrétion. Elle peut, en particulier, affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à une réserve ou le reporter.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par l'administrateur unique ou par le Conseil d'Administration.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. Les acomptes sur dividendes doivent être versés conformément aux stipulations de l'article 25 (a) à (l).
4. La décision de distribuer un acompte sur dividende est prise par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions légales, ou le cas échéant, par L'Assemblée Générale extraordinaire.
5. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut à tout moment être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, sur base du même quorum que prévu en cas de modification des présents statuts.

En cas de la liquidation de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'Assemblée Générale qui décide de la liquidation et qui déterminera également leurs pouvoirs et rémunérations.

La répartition du boni de liquidation se fera selon les mêmes modalités que celle de la répartition du bénéfice conformément aux dispositions de l'article 25.

Le montant de la réserve légale inclus dans le boni de liquidation sera distribué à chaque actionnaire au prorata de ses droits, tel qu'établi, conformément aux dispositions de l'article 25.

Titre VIII. Dispositions Finales

Art. 27. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts, il est fait référence à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales."

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission des gérants de la société à responsabilité limitée et de leur donner entière décharge pour l'accomplissement de leur mandat à la date de ce jour.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale décide de fixer le nombre des administrateurs de la société anonyme (S.A.) à trois (3); et celui des commissaires aux comptes à un (1) et le nombre des membres de Conseil de Surveillance à quatre (4).

Sont nommés administrateurs:

- Mr Ivo Hemelraad, directeur, demeurant professionnellement au L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks;
- Ms Johanna Dirkje van Oort, directrice, demeurant professionnellement au L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks;
- Mr Frank Walenta, directeur, demeurant professionnellement au L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

Est nommé commissaire aux comptes:

- Kohnen & Associés S.à r.l., ayant son siège au L-1930 Luxembourg, à 62, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B114190.

Sont nommés membres de Conseil de Surveillance:

- Mr Didier Lévêque, directeur, demeurant professionnellement au F-75008 Paris VIII, France, à 83 rue du Faubourg St. Honoré; and
- Mme Odile Muracciole, directrice, demeurant professionnellement au F-75008 Paris VIII, France, à 83 rue du Faubourg St. Honoré;
- Mme Virginie Grin, directrice, demeurant professionnellement au F-75008 Paris VIII, France, à 83 rue du Faubourg St. Honoré;
- Mme Nathalie Boissonnas, directrice, demeurant professionnellement au F-75008 Paris VIII, France, à 83 rue du Faubourg St. Honoré.

Leurs mandats prendront fin, entant que pas être terminé antérieur, lors de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle à tenir en 2013.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille six cents euros (€ 3.600,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch sur Alzette, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 février 2010. Relation: EAC/2010/2299. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010038543/913.

(100038281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Michaël Schulzen et Christian Meyer S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 102.311.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 15 Mars 2010.

Fiduciaire SMGR Steuerberatungs-und Treuhandgesellschaft P.G.m.b.H.

Signature

Référence de publication: 2010038774/12.

(100037780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

**Harmonia Consult & Solutions S.A., Société Anonyme,
(anc. Atros S.à r.l.).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 125.690.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/03/2010.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010039449/14.

(100038665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

CORAL Partners (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 149.269.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57673 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Référence de publication: 2010038775/10.

(100037645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

GlaxoSmithKline International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 73.232.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57733 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010038776/10.

(100038098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

CORAL Partners (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 149.269.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57673 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010038777/10.

(100037644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

East&West Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 140.846.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Référence de publication: 2010038778/10.

(100038299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Hansteen Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.825.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eighth day of March.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Hansteen Holdings PLC, a company incorporated and existing under the laws of England, having its registered office at 1 Berkeley Street, W1J 8DJ London, United Kingdom of England, Registrar of Companies for England and Wales under registration number 5605371,

duly represented by Simone Baier, Rechtsanwältin, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 26 February 2010 in London.

The said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has requested the notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it wishes to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Hansteen Luxembourg Investments S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by these articles of association.

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1. The Company's object is to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies").

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.3. The Company may in particular enter into the following transactions:

- act as limited partner in a German limited partnership;

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

3.4. The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.5 In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and Transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), consisting of twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares within the limits set by the Law.

6.6 The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 Each shareholder may participate in collective decision irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many vote as he holds or represents shares.

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. Save a higher majority as provided herein, collective decision are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

9.4 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.5 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

D. Management

Art. 11. Powers of the board of managers.

11.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

11.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder (s).

11.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

11.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 12. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 13. Election and removal of managers and term of the office.

13.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

13.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

13.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 14. Convening meetings of the board of managers.

14.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

14.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 15. Conduct of meetings of the board of managers.

15.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

15.2 Quorum.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

15.3 Vote.

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

15.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

15.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

15.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 16. Minutes of meetings of the board of managers.

16.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceeding or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect be the board of managers.

Art. 17. Dealings with third parties. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by individual signature of any manager and by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation.

E. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 18. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 19. Profits.

19.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

19.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

19.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

19.4 Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 20. Interim dividends - Share premium.

20.1 The board of managers may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

20.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

F. Liquidation

Art. 21. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

G. Governing law

Art. 22 Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2010.

2) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

All of the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by Hansteen Holdings PLC, prenamed.

All the shares subscribed are fully paid-up in cash so that the amount of twelve thousand five-hundred euros (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be EUR 1,500.-.

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and considering itself as fully convened, has thereupon passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The following persons are appointed manager of the Company with immediate effect and for an indefinite period:

- Morgan Lewis Jones, Company Director, born on 5 October 1957, in Newport, Isle of Wight, England, residing professionally in 4 Camden Close, Chislehurst, Kent, BR7 5PH, England;

- Ian Richard Watson, Company Director, born on 24 February 1960, in Coulsden, Surrey, England, residing professionally in Old Dove House, Annables Lane, Harpenden, Hertfordshire, AL5 3PR, England;

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing persons, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le huit mars.

Par-devant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

Hansteen Holdings PLC, une société constituée et existante sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social à 1 Berkeley Street, W1J 8DJ, Londres, Royaume Uni, inscrite au Registrar of Companies of England and Wales sous le numéro d'inscription 5605371,

dûment représentée par Simone Baier, Rechtsanwältin, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres le 26 février 2010.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiquée ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Hansteen Luxembourg Investments S.à r.l." (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet l'acquisition ou la vente ou tout autre acte de disposition, et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées").

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlé par ou est sous le contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital

social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.3. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

- agir en qualité d'associé commanditaire d'une société en commandite de droit allemand;
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme de l'activité bancaire.

3.4. La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

4.5 Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et Transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, dans les limites prévus par la Loi.

6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des associés.

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et transfert de parts sociales.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4 Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toute autre modification des statuts nécessite l'accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

9.4 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme "associé unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des associés" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'associé unique".

9.5 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

D. Gestion

Art. 11. Pouvoirs du conseil de gérance.

11.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme "gérant unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil de gérance" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au "gérant unique".

11.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

11.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

11.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 12. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 13. Election et révocation des gérants et terme du mandat.

13.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

13.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

13.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 14. Convocation des réunions du conseil de gérance.

14.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

14.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 15. Conduite des réunions du conseil de gérance.

15.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

15.2 Quorum.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

15.3 Vote.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

15.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

15.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

15.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 16. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.1 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Des copies ou extraits de ces procès verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 17. Rapports avec les tiers. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants et par la signature de tout représentant dûment mandaté dans les limites de son mandat.

E. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 18. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Bénéfices.

19.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

19.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

19.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

19.4 Aux conditions et termes prévus par la loi l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 20. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

20.1 Le conseil de gérance pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

20.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

F. Liquidation

Art. 21. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

G. Loi applicable

Art. 22 Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.

2) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Hansteen Holdings PLC, prénommée, a souscrit toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.500.-.

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et se considérant dûment convoquée, a par la suite pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch, L-2086, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:
 - Morgan Lewis Jones, Company Director, né le 5 octobre 1957 à Newport, Isle of Wight, Angleterre, avec adresse professionnel au 4 Camden Close, Chislehurst, Kent, BR7 5PH, Angleterre;
 - Ian Richard Watson, Company Director, né le 24 février 1960 à Coulsden, Surrey, Angleterre, avec adresse professionnel à Old Dove House, Annables Lane, Harpenden, Hertfordshire, AL5 3PR, Angleterre;

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. BAIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mars 2010. Relation: LAC/2010/11120. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Référence de publication: 2010038385/557.

(100038015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Bureau d'Architecture Mac Plus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9019 Warken, 33, rue de Buerden.

R.C.S. Luxembourg B 151.822.

— STATUTS

L'an deux mille dix, le deux mars.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

1) Monsieur Polycarpe MAKOSI MISITU architecte, né le 09 novembre 1963 à Kinshasa (Congo), (matr. 1963 11 09 430) demeurant à L-9019 Warken, rue de Buerden, 33;

lequel comparant a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "BUREAU D'ARCHITECTURE MAC PLUS S.à r.l."

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune d'Ettelbruck; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La société a pour objet la réalisation de toutes missions d'architecture, d'urbanisme, de coordination des travaux et de coordinateur de sécurité et de santé de chantiers, ainsi que de toutes missions d'expertises immobilières, étant entendu qu'elle exerce ses activités en conformité avec la déontologie de l'OAI.

La société s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'architecte et elle s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.

Elle peut, de manière générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement

Art. 4. La durée de la société est indéterminée. Le ou les associés auront la faculté de dénoncer leurs participations moyennant préavis de six (6) mois.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENT EUROS (12.400.- €) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur de cent vingt quatre euros (124.-€) chacune.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés, nommés par l'assemblée générale qui détermine leur pouvoir et la durée de leur fonction.

Le gérant peut conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Art. 8. Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses co-associés, représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Art. 9. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou la faillite de l'associé unique ou d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les héritiers, légataires ou ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence en date de ce jour et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales sont entièrement souscrit et libéré par l'associé unique Monsieur Polycarpe MAKOSI MISITU, par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de huit cent cinquante (850.- €).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixée à L-9019 Warken, rue de Buerden, 33;
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Polycarpe MAKOSI MISITU, prénommé, qui aura tous les pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature,
Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: P. MAKOSI MISITU, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 3 mars 2010. DIE/2010/1966. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME AUX FINS DE PUBLICATION AU MEMORIAL C.

Ettelbruck, le 16 mars 2010.

Le notaire

Référence de publication: 2010038375/79.

(100037917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

International Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 106.864.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement des actionnaires de la société INTERNATIONAL SHIPPING SA, tenue en date du 14 décembre 2009:

1. qu'il est décidé le transfert, avec effet au 14 décembre 2009, du siège social de la société INTERNATIONAL SHIPPING SA au 41, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg;

2. que le représentant de l'actionnaire unique a décidé de la révocation des sociétés FINANZGESELLSCHAFT DER SIEBEN OZEANE SA, TRADING AND SHIPPING SA, GROUPEMENT FINANCIER DE DEVELOPPEMENT SA, de leurs fonctions d'administrateurs;

3. que le représentant de l'actionnaire unique a décidé de nommer aux fonctions d'administrateurs, avec effet au 14 décembre 2009 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue en 2015, Maître Stéphane SAINTONGE domicilié 6 Terrasse Hautvilliers à H2V 4P1 MONTREAL QUEBEC, CANADA, Monsieur Benjamin GUNST domicilié 20 Saint Paul O 302 à H2Y 1Y7 MONTREAL QUEBEC, CANADA, et la fiducie québécoise de droit canadien FIDUCIE GLOBALE TRADING sise 94A Laurier Ouest à H2V 4P1 MONTREAL QUEBEC, CANADA, représentée par Maître Stéphane SAINTONGE prénommé;

4. que l'actionnaire unique a décidé de révoquer avec effet immédiat, des fonctions d'administrateur délégué, la société droit luxembourgeois FINANZGESELLSCHAFT DER SIEBEN OZEANE SA;

5. qu'il a décidé, respectivement, de nommer aux fonctions d'administrateur délégué avec effet au 14 décembre 2009 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue en 2015, la fiducie québécoise de droit canadien FIDUCIE GLOBALE TRADING sise 94A Laurier Ouest à H2V 4P1 MONTREAL QUEBEC, CANADA, représentée par Maître Stéphane SAINTONGE domicilié 6 Terrasse Hautvilliers à H2V 4P1 MONTREAL QUEBEC, CANADA.

Le 11 mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Yusaf MEYNIOLY

Référence de publication: 2010039514/30.

(100038808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

LSF5 Ariake Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 110.257.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010039490/10.

(100038869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

J&B Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3377 Leudelange, 13, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 122.966.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 17 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010039488/10.

(100038871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.